



Communiqué de presse no. 1173

Bern, le 19 décembre 2019

## **Le SAB rejette l'initiative sur le logement**

*Le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB) s'oppose à l'initiative sur le logement « Ensemble pour plus de logements abordables ». Les jeunes vivant en montagne ont particulièrement besoin d'appartements à des prix abordables. Toutefois, l'introduction d'un quota rigide, comme celui exigé par cette initiative, ne constitue pas une bonne solution. Il est préférable d'introduire un plus grand soutien, par l'intermédiaire du Fonds de roulement, comme le suggère la contre-proposition indirecte.*

Pour les jeunes des régions de montagnes, le manque de logements abordables est l'une des plus importantes raisons expliquant leur départ. Parmi les autres facteurs figurent les offres en matière de loisirs et de transport, ainsi que les possibilités liées à l'emploi. La disponibilité de logements locatifs abordables est également un facteur important pour d'autres groupes de la population, lorsqu'il s'agit de rester ou de s'installer dans une région de montagnes. Cela concerne notamment les travailleurs étrangers, dont dépendent le tourisme et l'industrie. En effet, beaucoup de communes de montagne ne possèdent pas d'appartements locatifs abordables. L'encouragement indirect à la construction de logements d'utilité publique, permet de créer des habitations, également au sein des villages de montagne. Le Fonds de roulement de la Confédération prévoit de verser 250 millions de francs supplémentaires au cours des dix prochaines années. Compte tenu des défis auxquels sont confrontés les villages de montagne, le SAB estime que cette solution représente une bonne alternative.

L'initiative populaire « Ensemble pour plus de logements abordables », lancée par l'Association suisse des locataires, vise à fixer un quota minimum de logements sociaux. Au moins 10% des appartements nouvellement construits en Suisse devraient appartenir à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Ce système de quota ne tient absolument pas compte des différences régionales. En revanche, un soutien, par le biais du Fonds de roulement, permet de fournir un soutien ciblé, là où les besoins existent. En outre, la mise en œuvre de l'initiative entraînerait des coûts s'élevant à environ de 120 millions de francs par an. Le SAB rejette donc cette initiative, mais soutient, en revanche, la contre-proposition indirecte. La contre-proposition indirecte ne pourra entrer en vigueur que si l'initiative est rejetée, lors du référendum du 9 février 2020.

### Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10